

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024
DELIBERATION N°2024-44

Le 4 juin 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (17) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, Mme CAZALET, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (8) : Mme MARCHAND à Mme CAZALET, M. CARDIN à M. ALDEBERT, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. DE GOURCY à M. GAILLARD, Mme HERITIER à Mme GARNIER, M. YANG à M. DUPUIS, Mme FERRAND à M. BERTHUOT.

ABSENTS (2) : Mme SANTANACH, M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

ZAC DE BONICE : APPROBATION DU CHOIX DE LA PROCEDURE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.300-1, L.300-4 et R300-4 et suivants,
Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles relatifs au régime des contrats publics de concession,

Vu la délibération n°2015-93 du 26 novembre 2015 approuvant le plan local d'urbanisme de Bouillargues,

Vu la délibération n°2015-96 du 26 novembre 2015 engageant les études préalables à la création d'une ZAC dans le secteur de Bonice,

Vu la délibération n°2015-97 du 26 novembre 2015 ouvrant la concertation publique préalable à la création d'une ZAC dans le secteur de Bonice,

Vu la délibération n°2021-40 du 29 juin 2021 tirant le bilan de la concertation préalable,

Vu la délibération n°2021-41 du 29 juin 2021 organisant la procédure de participation du public par voie électronique préalable à la création de la ZAC de Bonice,

Vu la délibération n°2021-55 du 21 septembre 2021 tirant la synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique,

Considérant le souhait de la commune de réaliser l'opération d'aménagement du secteur de Bonice sous le mode de la concession d'aménagement avec transfert du risque économique à l'aménageur,
Considérant que la durée de la concession est prévue pour 8 ans,
Considérant le périmètre de la ZAC et le périmètre de la concession prévus en annexe,

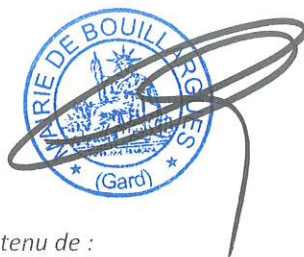
Vu l'exposé de M. le Maire, Maurice GAILLARD,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver l'engagement de la procédure de concession avec transfert de risque économique portant sur le projet de Concession d'aménagement de la ZAC de Bonice,
- d'autoriser M. le Maire à procéder à la sélection d'un aménageur dans le cadre d'une procédure de concession avec transfert de risque économique pour sa réalisation conformément à la deuxième partie du code de la commande publique relative aux contrats publics de concession ainsi qu'aux articles L.300-1, L.300-4 et R300-4 et suivants du code de l'urbanisme,
- d'habiliter M. le Maire à mener les discussions conformément à la deuxième partie du code de la commande publique relative aux contrats publics de concession et les articles L.300-1, L.300-4, R300-4 et suivants du code de l'urbanisme,
- d'habiliter M. le Maire à signer la concession, après accord de l'assemblée délibérante, suivant la deuxième partie du code de la commande publique relative aux contrats publics de concession ainsi que les articles les articles L.300-1, L.300-4, R300-4 et suivants du code de l'urbanisme,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche administrative nécessaire pour mener à bien ce projet,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et tous documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

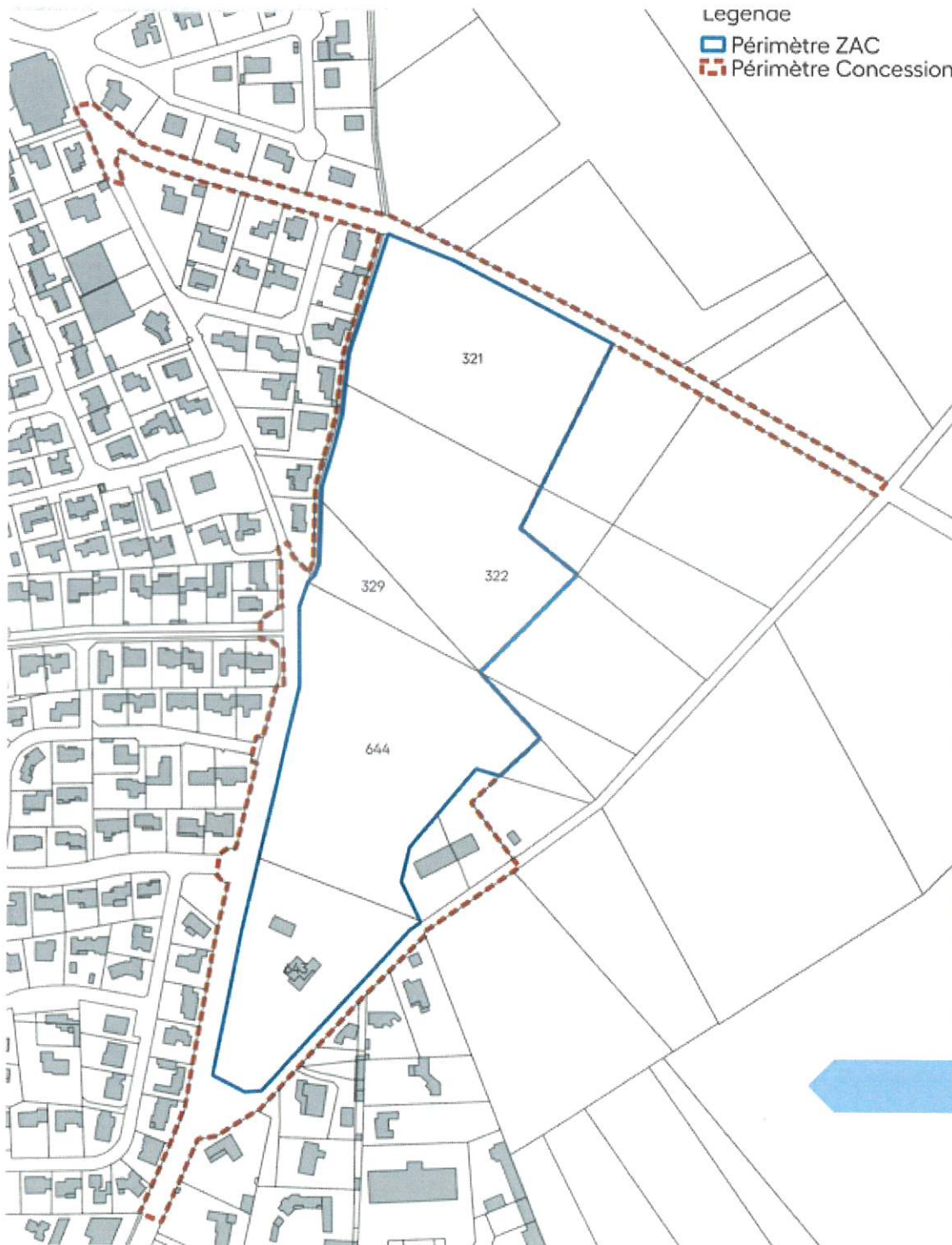
La réception en Préfecture le :

L'affichage du :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024
DELIBERATION N°2024-44

ANNEXE





Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2444DEL**
Objet : **Zac de Bonice : approbation du choix de la procédure de concession d'aménagement**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-06-06 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 2.2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Identifiant unique : 030-213000474-20240606-2444DEL-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20240606-2444DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	896 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2444DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20240606-2444DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	401.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 juin 2024 à 08h57min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 juin 2024 à 08h57min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 juin 2024 à 08h57min07s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	6 juin 2024 à 08h57min13s	Reçu par le MI le 2024-06-06